

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE Séance du 18/06/2019

DELIBERATION n° CFVU 2019 - 19

relative à la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation pour l'exercice 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-6-1, L719-5 et R719-51 à R719-112, **Vu** la délibération du conseil d'administration n° CA 2019-35 du 28/05/2019,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er

Les moyens destinés à la formation pour l'exercice 2020 sont ventilés selon le tableau annexés à la présente délibération;

La présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Corinne MASCALA

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE - Séance du 18/06/2019 DELIBERATION n° CFVU 2019 - 19 Annexe



CFVU du 18/06/2019

Suivant décision du CA du 28 mai 2019

BUDGET 2020: REPARTITION DE LA SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC VOLET FORMATION

Pour mémoire SCSP	Ventilation SCSP 2020
2019	Verillialion SCSF 2020

Enveloppe FORMATION		
DROIT et SCIENCES POLITIQUES(avec école doctorale)	118 786	118 786
EED	0	0
IEJ	0	0
EET (avec école doctorale)	160 894	160 894
Administration et Communication	42 797	42 797
Informatique	31 065	31 065
TSM (avec école doctorale)	55 057	55 057
IUT de Rodez	880 709	880 709
FCV2A	0	0
Département des Langues et Civilisations ¹	169 768	63 304
total Formation	1 459 076	1 352 612

¹ La diminution apparente résulte du transfert sur le CF 919 (masse salariale) des heures d'enseignement